Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1970)
Heft: 134

Artikel: Sous-développement : aide publique, "aide" privée
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1028095

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Ils demandaient au directeur général « d'autoriser le droit syndical dans l'entreprise et aussi de légitimer la création d'une commission apte à discuter largement de tout ». M. de Muralt se prononça en faveur d'un tel dialogue et déclara: « Nous n'aurons jamais la tentation de vous empêcher de discuter de quoi que ce soit dans le sein de votre comité d'entreprise — ce serait attenter à votre liberté d'expression —; mais nous ne pouvons accepter le dialogue que dans le cadre de nos problèmes ».

Les promoteurs mettent alors sur pied une commission préparatoire. Cependant, deux tendances s'opposent sur la marche à suivre: l'une modérée, considère que le plus important est la rédaction des statuts qui permettront enfin à la commission du personnel de voir le jour, l'autre d'allure gauchiste, met l'accent sur des revendications immédiates (amélioration des conditions de travail, pétiton contre le renvoi illicite d'un membre du personnel). Le 9 octobre 1969, la commission provisoire prononce sa dissolution, se jugeant incapable de surmonter ses contradictions internes. Cet échec, pourtant, ne déplaît pas à la direction qui voyait d'un fort mauvais œil le tournant revendicatif qu'avait pris la commission.

Les syndicats sont dans l'impasse

Le 5 mars 1970, pour surmonter ces difficultés, la Fédération suisse des typographes propose la création, dans le cadre des entreprises Rencontre, d'une Intersyndicale ayant pour but de défendre le personnel et regroupant les trois syndicats ou associations intéressés (FST; FSORC; USL) avec participation éventuelle des Jeunes Commerçants. Les pourparlers se sont malheureusement enlisés sans aboutir.

Ces deux échecs successifs ont, sur le plan social, les conséquences suivantes. Une commission professionnelle aurait lutté contre les effets néfastes d'un tel licenciement, elle aurait pu négocier avec la direction certaines indemnités ou conditions. Si nous nous référons à l'article 2 sur la sécurité de l'emploi dans la lithographie, nous relevons que les parties, en cas de rationalisation, « doivent tenir compte dans une même mesure des points de vue économiques et sociaux ».

Nous lisons à l'article 4, « avant que des renvois soient prononcés pour les motifs susmentionnés, il devra être examiné avec les organes compétents des parties contractantes si de tels renvois peuvent être évités par un changement de profession, par le transfert à une autre place de travail dans l'entreprise ou l'adaptation à une autre activité acceptable dans l'entreprise ». Enfin, l'article 8 prévoit des indemnités légales ou de congédiements, notamment le versement au travailleur congédié, de la quote part de l'entreprise à la caisse de pension.

Voilà donc un litige qui survient en dehors du circuit des associations professionnelles. Est-il normal que dans un cas pareil, le travailleur soit à la merci de la direction, ou faut-il au contraire trouver de nouvelles formes d'action pour assurer plus efficacement sa défense ?

Dent d'or et dent dure

Au mois de mars de cette année, une dame Gantenbein, de Coire, adressa au président du Conseil national par lettre ses doléances au sujet d'une note d'honoraires d'un dentiste, qui lui demandait Fr. 490.— pour un remplacement de couronne, sans traitement de racine. Mme Gantenbein y formulait également des considérations générales sur le coût des traitements dentaires en Suisse, insistant sur la nécessité d'empêcher une augmentation trop importante des prix en ce domaine.

Ces lettres furent transmises par leur destinataire à la commission des pétitions du Conseil national. La commission n'a pas pu se résoudre à recommander à l'auteur de la pétition de soumettre son cas au juge, les chances d'obtenir gain de cause paraissant trop incertaines. Elle a exprimé l'avis que le problème méritait d'être étudié de manière approfondie, qu'il revêtait un certain caractère d'urgence, et qu'il concernait non seulement les dentistes mais aussi, de manière générale, les médecins. Alors que nombre de médecins et de dentistes font preuve de modération en établissant leurs honoraires, la commission a l'impression que les cas ne sont pas très rares où ces praticiens n'observent pas la retenue nécessaire. Aussi un postulat sera-t-il déposé en bonne et due forme par la commission des pétitions, de sorte que le problème des honoraires médicaux et dentaires devrait sous peu faire l'objet d'un rapport détaillé devant le Conseil national. Voici le texte de ce postulat:

« Le Conseil fédéral est invité à présenter un rapport détaillé touchant les problèmes qui se posent au sujet des honoraires de certains dentistes ou médecins. Il y aura particulièrement lieu d'examiner si les tarifs pratiqués sont justifiés du point de vue des médecins et de celui des patients. Il y aura également lieu de déterminer les moyens de prévenir des abus. Ne conviendrait-il pas en particulier d'améliorer la situation juridique des patients en cas de différent (expertise, contentieux) ? »

Sous-développement: aide publique, « aide » privée

Un récent communiqué conjoint du Département politique et de celui de l'économie publique n'a pas fait la « une » de la presse.

On y lit que les apports du secteur privé suisse au titre de l'aide au développement ont fléchi de 964 millions en 1968 (1,30 % du produit national brut) à 410,7 millions en 1969 (0,51 % PNB).

En fait d'aide, il s'agit plutôt d'investissements privés ou de crédits à l'exportation dont une part appréciable bénéficie de la garantie fédérale.

Dans le même temps le bulletin de l'Association Helvetas nous apprend que l'endettement des pays pauvres a plus que doublé de 1961 à 1968. En millions de dollars, il a passé de 3309 à 7952 pour l'Afrique, de 8822 à 14754 pour l'Amérique latine. Total mondial 21 587 en 1961, 47 542 en 1968.

Le seul remède: augmentation des contributions publiques en provenance des pays riches. Pour le nôtre: les cantons et les communes devront épauler la Confédération.

Affaire à suivre.

L'Homme à tout faire

Quinzième titre de la Collection du Livre du mois, édité par les Imprimeries Réunies, « Der Gehülfe » de Robert Walser, que Weideli a traduit par la formule « L'homme à tout faire », ne peut être confondu avec tant de traductions ou de rééditions bouche-trou. Walser n'est plus à découvrir, certes, mais il n'a pas encore atteint tous ceux qu'il pourrait toucher. Cette édition, destinée au public romand, est donc bienvenue; elle révèle, à l'évidence, que nous sommes en présence d'un chef-d'œuvre.

Ce qui frappe d'abord, comme chez Stendhal, c'est la modernité du roman. Il semble avoir été écrit après 1950. L'absence d'action, ou plutôt d'événements-qui-mènent-quelque-part, dans ce récit fait d'incidents auxquels la suite du texte ne donnera pas la valeur de premiers indices, confirmés par le déroulement (prévisible) du drame, fait de ce roman en temps morts une œuvre directement accessible pour une sensibilité de la seconde moitié du XXe siècle.

Cette modernité, cet art de faire surgir plus que les mots du récit ou du dialogue ne disent ordinairement, ce don de l'inexprimable n'est nullement lié, comme on voudrait le faire croire aujourd'hui, à une technique (effacement de l'auteur dans la subjectivité ou l'intersubjectivité des personnages). Walser intervient en tant qu'auteur; cette intervention n'empêche pas que soit créé le mystère.

Walser écrit quand Freud publie son œuvre maîtresse. Allusivement, Walser lui aussi nous permet d'aller au-delà de la conscience immédiate; mais notre sensibilité contemporaine formée par la psychanalyse nous permet peut-être de mieux le lire. Ce qui est, pour nous, particulièrement attachant, c'est que cet approfondissement se mène à partir d'une réalité suisse : le 1er août, le jass, le service militaire, tout y figure, sans pittoresque local, le plus naturellement du monde, aux antipodes des morceaux d'anthologie sur les mœurs provinciales qui sont une des faiblesses de la littérature française.

« L'Homme à tout faire », une œuvre exceptionnelle, située, mais qui échappe souverainement au régionalisme.

Nestlé et l'aide au « développement séparé »

Le gouvernement sud-africain traduit généralement le terme « apartheid », qui a mauvaise presse, par l'expression « développement séparé », qui paraît plus sympathique. Dans les faits, cela signifie que les Noirs d'Afrique du Sud sont systématiquement regroupés dans des Bantoustans (13 % du territoire pour 89 % de la population), sortes d'enclaves promises officiellement au plus brillant avenir économique.

Mais en même temps, les collaborateurs de M. Vorster ont imaginé d'octroyer des avantages financiers, des réductions sur les chemins de fer et des dégrèvements d'impôts pour les industries qui viendraient s'installer non pas à l'intérieur des Bantoustans, mais dans leurs zones frontalières. De plus, les entrepreneurs y sont autorisés à payer leurs employés à des taux inférieurs aux taux réglementaires des autres régions industrielles.

Il faut croire que ces divers avantages sont substantiels puisque Nestlé a déjà installé une usine dans ces régions (à Eastcourt, dans le Natal) et s'apprête à déménager celle d'Isando, près de Johannesbourg, dans une autre de ces zones paradisiaques... pour les investisseurs. C'est sans doute ce qui justifie cette annonce publicitaire parue dans un journal sud-africain : « Dans chaque pays où il s'est implanté, Nestlé a su s'adapter aux goûts du pays. »

Jouer avec la monnaie

Le Conseil fédéral veut disposer du droit de dévaluer ou réévaluer. Compétence qu'il est naturel de lui confier. Dans le climat spéculatif international, la procédure suisse est inadaptée.

En revanche, on ne voit pas pourquoi le taux de change du franc suisse devrait être touché, sauf, et c'est bien à cette éventualité qu'on veut nous préparer, si une réévaluation générale des monnaies fortes devait permettre d'éviter une dévaluation du dollar.

Politique qui serait injustifiable.

Une fois de plus, il faut dire que les manipulations monétaires sont aujourd'hui insuffisantes sans réformes économiques profondes.

En ce qui concerne notre pays, on le voit bien. Le dépôt à l'exportation va se révéler inopportun au vu du déficit de la balance commerciale et pourtant l'inflation est lancée de plus belle (inflation et déficit de la balance commerciale vont de pair); en revanche, aucune mesure n'est envisagée contre la spéculation, pour l'encouragement de la construction de logements, contre l'accaparement de la main-d'œuvre par des activités parasites. Le diagnostic n'a pas porté sur l'essentiel. Ce n'est pas des manipulations monétaires qu'il nous faut, mais des réformes économiques !